



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Gel 2022 Aide d'urgence

en vue de soutenir les exploitations agricoles touchées par les épisodes de gel 2022
dans le secteur de l'arboriculture fruits à noyaux
(activité principale exploitation)

cerises, pêches, nectarines, abricots, mirabelles et prunes de table

La demande d'aide de trésorerie exceptionnelle est "**dématérialisée**". Pour plus de rapidité et de facilité, votre demande devra se faire sur le site "**démarches simplifiées**".

COMMENT PROCÉDER ?

Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur le lien suivant :

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Gel 2022 - Aide d'urgence

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/test/c9a5bb41-9091-4f2b-930c-73578f0ea336>

Si vous avez déjà effectué une démarche sur le site "**démarches simplifiées**", vous avez déjà un compte et un mot de passe qui vous permet d'accéder au formulaire de demande d'aide sur démarche simplifié en cliquant directement sur le lien ci-dessus.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?

Si vous n'avez pas de compte sur "**démarches simplifiées**", il vous faut en créer un pour avoir accès au formulaire de demande d'aide d'urgence – Gel 2022.

Pour créer un compte sur « [démarches simplifiées](#) », il faut :

1	2	3
Cliquer sur « créer un compte demarches-simplifiees.fr »	Renseigner votre email et créer un mot de passe	Confirmer votre compte à partir du mail reçu sur votre boîte mail.
		

Pour tout autre renseignement complémentaire, vous pouvez adresser à la Direction Départementale des Territoires
9, Rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9 au n° 05.65.73.50.00 ou par messagerie à l'adresse mail suivante :
ddt-criseagricole@aveyron.gouv.fr